



HAL
open science

Les activités illicites à la frontière nord du Gabon

Poliny Ndong Beka

► **To cite this version:**

Poliny Ndong Beka. Les activités illicites à la frontière nord du Gabon : Logiques spatiales et dynamiques des acteurs. *L'Espace Politique*, 2020, Pensées émergentes en géographie politique et géopolitique, 40, 10.4000/espacepolitique.8146 . hal-03175937

HAL Id: hal-03175937

<https://hal.science/hal-03175937>

Submitted on 23 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

40 | 2020-1 :

Pensées émergentes en géographie politique et géopolitique + Varia

Varia

Les activités illicites à la frontière nord du Gabon

Logiques spatiales et dynamiques des acteurs

Illegal activities on the Northern Border of Gabon. Spatial Logics and Dynamics of the Actors

POLINY NDONG BEKA II

Résumés

Français English

Les activités illicites à la frontière nord du Gabon désignent l'ensemble des entreprises contraires aux législations nationales et internationales dont les auteurs et les impacts empiètent sur les territoires voisins du Cameroun et de la Guinée équatoriale. L'objectif de la présente contribution est de questionner les pratiques de contournement et de transgression de la loi à travers une analyse des flux illégaux de personnes et de marchandises. Pratiques en pleine expansion, ces activités illicites mettent en scène trois groupes d'acteurs : la population locale, les agents des services de l'État (gardes-frontières) et les transporteurs. Elles obéissent à deux logiques : d'une part, la survie économique de la population locale ; d'autre part, la recherche d'une aisance matérielle ou sociale pour les transporteurs et les agents étatiques affectés au contrôle et à la surveillance des frontières. À partir de ces deux logiques, l'auteur émet l'hypothèse que la frontière nord du Gabon est un outil de spéculation permettant aux acteurs qui y agissent de tirer des bénéfices pécuniaires. De ce fait, la méthodologie retenue se fonde sur une analyse de contenu de documents de portée scientifique et des témoignages.

This article deals with illegal activities on Gabon's northern border. These activities are defined as all the enterprises contrary to national and international legislation whose authors and impacts encroach on the neighbouring territories of Cameroon and Equatorial Guinea. Its aim is to raise the heuristic interest of the Gabon – Cameroon – Equatorial Guinea cross-border space, but also to widen the scope of investigation of cross-border dynamics in Central Africa beyond the reductive prism of informality. However, like trade, illicit activities also flourish on the border, because of the very presence of the border and the price differentials on either side of its slopes that it causes. The aim of this article is to question the practices of circumvention and violation of the law through an analysis of the illegal flows of people and goods. Among these, two appear emblematic: illegal migration flows from Cameroon and the double phenomenon of smuggling stolen vehicles and fraudulent trafficking of butane gas bottles to Equatorial Guinea. Illicit activities, which are in full expansion, involve three groups of actors: the local population, state agents (border guards) and transporters. They follow two logics: on the one hand, the economic survival of the local population and on the other hand, the search for material or social ease for transporters and state agents assigned to border control and surveillance. Based on these two logics, the author hypothesises that Gabon's northern border, beyond being an inter-state

boundary, is a tool for speculation allowing the actors acting there to make pecuniary profits. To carry out this reflection, nearly fifty articles from scientific journals were used, and interviews conducted with a variety of actors (the police, local population living along the border, truck drivers, traders, etc.).

Entrées d'index

Mots-clés : activités illicites, frontière, contrebande, immigration clandestine, Gabon, Cameroun, Guinée équatoriale

Keywords : illicit activities, border, smuggling, illegal immigration, Gabon, Cameroun, Equatorial Guinea

Texte intégral

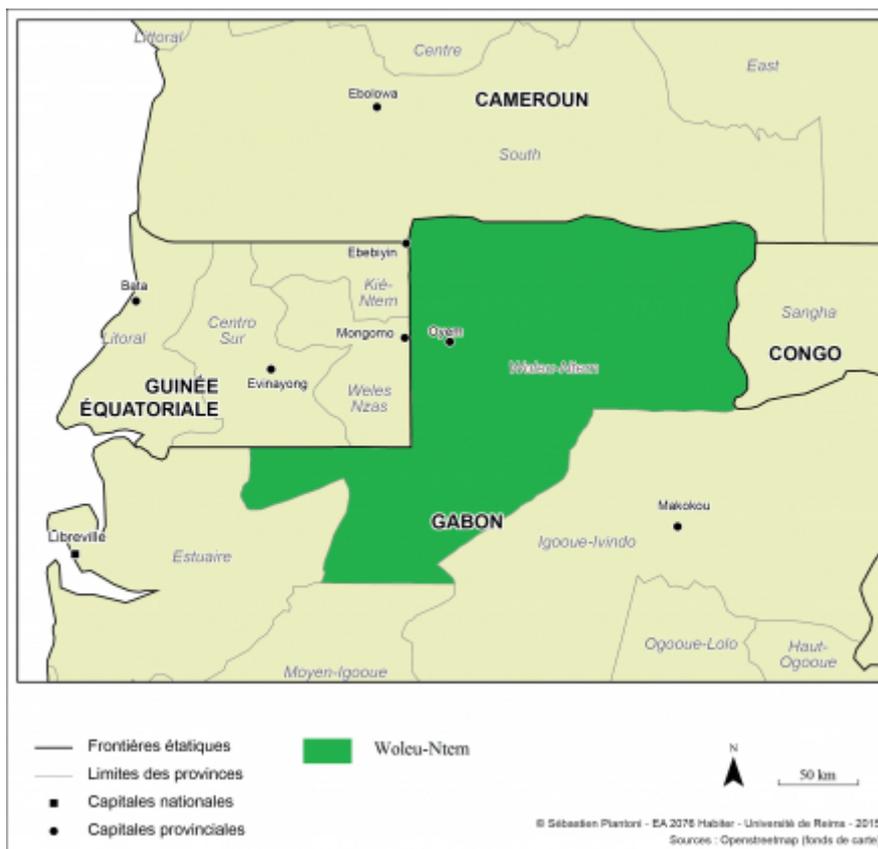
Introduction

- 1 Le présent article vise, modestement, à combler un double déficit. D'une part, il contribue à entretenir la « visibilité » de l'espace transfrontalier Gabon-Cameroun-Guinée équatoriale dont le dynamisme en expansion contraste avec le peu d'intérêt heuristique qu'il semble susciter. Certes, le versant gabonais de cette zone dite des « trois-frontières » a fait l'objet de travaux universitaires (Ella Ondo, 1997 ; Nguema Engo, 1997 ; Loungou, 1998), mais ceux-ci demeurent relativement insignifiants au regard du volume de la production géographique consacrée aux frontières terrestres en Afrique au cours des trois dernières décennies (Medina-Nicolas, 2004). D'autre part, en abordant le thème des activités illicites, il contribue à élargir le champ d'investigations des dynamiques transfrontalières en Afrique centrale au-delà du prisme réducteur de l'informalité. Par activités transfrontalières illicites, il faut entendre des pratiques sociales contraires aux différentes législations nationales et internationales, dont les auteurs et les répercussions traversent les lignes politiques de plusieurs États. Lesdites activités ont pour particularité d'exister sans le consentement formel des autorités étatiques (Marchand, 2005).
- 2 Au même titre que le commerce prospère aux bordures frontalières, il en est de même aussi pour les activités illicites. Celles-ci pour leur développement bénéficient par moments des mêmes canaux que les activités licites. Dès lors, la combinaison d'activités licites et illicites observée sur les marges est rendue possible par la présence de la frontière vectrice d'opportunités (Bennafla, 2014, p. 1351) En effet, la présence de la frontière concourt à la pratique des activités illicites puisqu'elle est productrice des différentiels de prix observés de part et d'autre de ses versants. Cette situation est rendue possible parce que « *la frontière conjoint des valeurs et des légalités à double orientation interne et externe* » (Ayimpam, 2013, p. 72) dans la mesure où elle juxtapose des règles de droit différenciées et qu'elle ouvre des possibilités de jeu sur la liberté et l'interdit (Ayimpam, 2013).
- 3 Contrairement aux activités qualifiées d'« informelles », dont les pouvoirs publics africains paraissent s'accommoder, les activités transfrontalières illicites renvoient aux pratiques de contournement et de transgression de la loi aux frontières (Bennafla, 2002, 2014). Elles trahissent ainsi une « crise de gouvernabilité », à savoir une incapacité des États à exercer leur autorité sur la totalité de leur assiette territoriale.
- 4 La frontière nord du Gabon confronte la province du Woleu-Ntem à trois entités politiques extérieures : à l'Ouest, la partie continentale de la Guinée équatoriale (Mbini, ex-Rio Muni) ; au Nord, la région Sud du Cameroun ; à l'Est, la région de la Sangha au Congo-Brazzaville (*cf. carte 1*). Si la vacuité humaine caractéristique de l'interface Gabon-Congo affecte les échanges de part et d'autre de la frontière (Loungou, 2001), les dyades Gabon-Cameroun et Gabon-Guinée équatoriale sont le théâtre d'une assez importante activité socio-économique qui en fait des pôles d'intégration sous-régionale « à bas niveau » (Ndong Beka II, 2018). Or ces deux espaces transfrontaliers

« alternatifs » (Igue Ogunsola, 1989) n'abritent pas que des échanges « informels » plus ou moins tolérés ; ils sont aussi des lieux d'activités illicites ou illégales. Au nombre de celles-ci, deux apparaissent emblématiques ; il s'agit, d'une part, des flux migratoires « clandestins » en provenance du Cameroun ; d'autre part, du double phénomène de contrebande de véhicules volés et du trafic frauduleux de bouteilles de gaz butane à destination de la Guinée équatoriale. Quels sont les fondements de ces entreprises illicites ? Quels en sont les principaux acteurs ? Et quelles sont les dynamiques de ces derniers ?

- 5 Pour réaliser cette réflexion, nous nous sommes appuyés, à la fois, sur des références bibliographiques de portée scientifiques et sur des témoignages. Les premières ont servi à affiner les champs conceptuel et théorique, pour y parvenir, nous avons consulté à peu près une cinquantaine d'articles issue de revues scientifiques, essentiellement hébergées sur *OpenEdition* et *Cairn*. Tandis que les témoignages reposent sur une série d'entretiens réalisée – à Eboro-Ntem, Meyo-Kyé, Assock-Medzeng (Gabon) ; Ambam, Kyé-Ossi (Cameroun) puis à Ebebiyin et Mongomo, en Guinée équatoriale – auprès des profils variés d'acteurs : agents des services de l'État (gendarme et policier) ; population locale riveraine de la frontière et usagers quotidiens de la frontière (transporteurs routiers, commerçants, etc.). Eu égard à la méfiance de la grande majorité de nos interlocuteurs à communiquer sur le sujet, nous avons fait le choix de la technique de l'entretien direct. Ainsi, grâce à la collecte des données théoriques et empiriques, nous avons pu énoncer des réponses aux trois questions fondamentales qui sous-tendent notre problématique.

Carte 1 – Localisation de la zone d'étude



Les fondements du développement des activités illicites

- 6 Si, en principe, seuls les flux légaux sont autorisés à circuler entre territoires étatiques, les flux illégaux parviennent aussi à franchir les frontières. Cette situation survient lorsqu'un État n'a pas la maîtrise de ses frontières. Or, en dépit de l'existence de barrières de séparation ou de protection (Didiot, 2013), aucun État n'a véritablement

l'entier contrôle de son enveloppe frontalière. Situé en Afrique centrale, le Gabon est particulièrement confronté à d'importants flux illégaux à ses frontières septentrionales (cf. *carte 1*). Deux facteurs en particulier favorisent et accentuent ces dynamiques illicites : la présence physique de la frontière faisant d'elle une ressource ou une source de profits et la précarité socio-économique de la population locale.

La frontière, ressource et source de profit

- 7 Tout d'abord, la frontière est définie comme la limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État. À cet égard, elle révèle l'exercice d'un pouvoir, ce qui implique tout un système de contrôle, de filtrage des flux... Elle est une limite entre deux systèmes différents, l'interface d'organisations territoriales distinctes (Escallier, 2006).
- 8 En Afrique subsaharienne en général et au Gabon en particulier les zones frontalières sont le théâtre de trois principales illégalités : la contrebande, la fraude et le trafic. Pratiquée « contre le ban », la contrebande porte sur l'importation et l'exportation des marchandises prohibées avec pour particularité l'absence d'acquiescement des droits de douane et des taxes officielles. Tandis que la fraude correspond à une entorse aux législations commerciales et douanières soit un non-acquiescement ou un acquiescement partiel des droits de douane, il s'agit dans ce cas de la dissimulation de marchandises ou d'information ou encore de la fausse déclaration. Elle peut aussi prendre la forme de l'usage de la ruse et des compromis avec les représentants de l'État afin de moins payer les taxes et bénéficier d'un semblant de légalité. Bien que la contrebande et la fraude soient empreintes d'illégalité, la différence entre un contrebandier et un fraudeur se produit lors de la déclaration de la marchandise et de la confrontation avec les gardes-frontières. C'est pourquoi le contrebandier évite le contact avec les représentants de l'État et emprunte les chemins détournés. Tout le contraire du fraudeur qui affronte ces derniers avec l'emploi du mensonge, de la corruption, de l'arrangement, etc. En ce qui concerne le trafic, il se rapporte au commerce clandestin et illicite de biens et de produits illégaux. Cependant, cette notion est relative, car elle change de sens quand elle s'applique aux individus. Par exemple, on parle du trafic de personnes pour décrire la pratique consistant à faire franchir illégalement la frontière à des personnes alors qu'il est question de traite de personnes lorsque le déplacement de ces mêmes individus se réalise sous la contrainte. En pratique, la contrebande et le trafic ont pour particularité commune le franchissement illégal de la frontière. En raison de l'importante plus-value qu'elle procure, certains commerçants n'hésitent pas à endosser le costume de contrebandier et de trafiquant. Si bien que les mêmes routes, véhicules et aires commerciales sont utilisés à la fois pour les activités licites que celles illicites. Toutefois, certains fonctionnaires, en raison des difficultés financières et des conditions de vie précaire, peuvent également revêtir le statut de passeurs – de marchandises de contrebande et d'immigrés clandestins –. C'est pourquoi dans un certain nombre d'espaces frontaliers africains la figure de passeurs n'est pas seulement synonyme de contrebandier ou de trafiquant. En effet, le contact permanent avec la frontière peut, selon certaines circonstances, faire d'un individu un potentiel passeur. En raison de cela, l'existence du passeur est révélatrice de la présence de la frontière.

La précarité socio-économique de la population locale

- 9 La crise socio-économique que traversent certains États comme le Gabon, consécutif à la crise financière de 2008 et à la chute drastique des cours mondiaux du pétrole de 2014, accentue la pauvreté et fragilise davantage les catégories sociales les plus faibles.

- 10 Une frange importante de la population du Woleu-Ntem, province gabonaise frontalière de la Guinée équatoriale et du Cameroun, est confrontée à plusieurs difficultés sociales qui résultent de sa précarité économique. Si l'on s'en tient aux données officielles, le taux de chômage au Gabon est de 29 % (celui des jeunes est passé de 30 % en 2009, à 35,4 % en 2018) et de 12 % dans le Woleu-Ntem. Dans cette province, il touche en milieu urbain 10,9 % d'hommes contre 15,1 % de femmes pour un ensemble de 12,5 % ; en milieu rural, ce sont 12,8 % d'hommes contre 8 % de femmes pour un ensemble de 11 %. Toutefois, en s'intéressant au détail des réalités, on s'aperçoit que certains indicateurs locaux sont supérieurs aux indicateurs nationaux. On peut citer l'incidence de la pauvreté qui est de 47,4 % dans la province contre 32,7 % sur le plan national ; la profondeur de la pauvreté qui se situe à 16 % sur le plan local contre 10 % au niveau national ; la sévérité de la pauvreté qui s'établit à 4,3 % sur le plan national contre 7,2 % au niveau provincial (Direction Générale de la Statistique, 2015). Cette situation est liée à l'absence de tissu économique viable, capable de générer localement des emplois. Avec plus de 1 000 agents des administrations déconcentrées et décentralisées¹, l'État y est le premier employeur. Naguère région économiquement prospère grâce à la cacaoculture et à l'hévéaculture (Engone Ndong, 1998), le Woleu-Ntem paie aujourd'hui un lourd tribut à la stratégie économique nationale faisant la part belle à l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, mine, bois) au détriment de l'agriculture. Confrontées à cette situation de précarité socio-économique, la population locale a fini par développer des « techniques de survie », parmi lesquelles une diversité d'activités transfrontalières illicites.

Les principales activités transfrontalières illicites

- 11 Les activités transfrontalières illicites qui « *se lovent dans des espaces privilégiés, telles les zones frontalières et les bordures* » (Bennafla, 2014, p. 1339), obéissent à des logiques transgressives résultant de la présence de la frontière. Sa particularité est d'engendrer l'illicite lorsque « *la transgression est productive* » (Schendel, Abraham, 2000). À l'échelle de la frontière nord du Gabon, deux activités principales apparaissent emblématiques de cette transgression : d'une part, l'immigration irrégulière ou « clandestine » ; d'autre part, le phénomène des contrebandes de véhicules et de bouteilles de gaz domestique.

L'immigration « clandestine »

- 12 La migration « clandestine » traduit le franchissement par des migrants des frontières des pays de départ et des pays de destination sans se soumettre aux formalités légales (Simon, 1995). Elle désigne le « *fait pour une personne ou un groupe de personnes étrangères à un État, de pénétrer et/ou de résider sur le territoire dudit État sans disposer d'aucune autorisation délivrée par des autorités compétentes* » (Loungou, 2014, p. 390). Pour sa part, le Bureau International du Travail (BIT) souligne que « *les migrations clandestines ou illégales sont celles par lesquelles les migrants se trouvent, au cours de leur voyage, à leur arrivée ou durant leur séjour ou leur emploi, dans des situations contrevenant aux accords internationaux ou à la législation nationale* » (Tandonnet, 2007, p. 71).
- 13 Le Gabon est, depuis au moins une trentaine d'années, un pôle régional d'immigration majeur (Didzambou, 2002 ; Loungou, 2003, 2008, 2011). Cette immigration a la particularité d'être essentiellement de nature « clandestine ». Étant donné que les démarches administratives contraignantes poussent bon nombre de candidats à la migration en terre gabonaise, pour la grande majorité originaire d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Banque mondiale, 2015)², à y pénétrer et à s'y établir de manière illégale. En effet, il est désormais établi que la loi gabonaise sur

l'immigration³ « produit de l'illégalité : face au coût élevé du permis de séjour et aux multiples tracasseries des services de l'immigration, bon nombre d'Africains aspirant séjourner [au Gabon] pour la plupart non fortunés, n'ont d'alternative que le voyage et le séjour clandestins » (Loungou, 2014, p. 396-397). Cet attrait du Gabon trouve son origine dans le « mirage économique » que ce pays projette depuis des décennies à l'extérieur, notamment aux yeux de nombreuses communautés ouest et centre-africaines.

- 14 Certes, encore essentiellement maritime (80 % des flux), la migration « clandestine » à destination du Gabon emprunte de plus en plus des trajectoires terrestres (cf. carte 2). Dans leurs itinéraires migratoires, les migrants « clandestins » traversent les pays de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à destination du Nigeria d'où ils gagnent le Cameroun. Dans ce pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), certains ressortissants ouest-africains, en raison des accords bilatéraux établis avec leurs pays d'origine, jouissent d'une liberté de circulation. Pour la plupart d'entre eux, les candidats à la migration en terre gabonaise s'installent dans les localités frontalières, particulièrement celles de Kyé-Ossi, Abang-Minko'o et Ebolowa qui abritent des marchés frontaliers, où ils s'adonnent à des activités « informelles » (vendeurs ambulants, cordonniers, coiffeurs, plombiers, artisans, etc.). L'objectif est de se constituer une épargne destinée à payer les réseaux de passeurs. Les principales portes d'entrée au Gabon sont les départements du Ntem et du Haut-Ntem (cf. carte 2).

Les contrebandes de véhicules et de bouteilles de gaz

- 15 La contrebande désigne « le transport illégal de marchandises ou de personnes, en particulier au travers de frontières, ceci aux fins d'éviter de payer les taxes ou de faire entrer des produits interdits dans un pays ou inversement, d'en faire sortir malgré l'interdit » (Verna, 1993, p. 2). La frontière nord du Gabon est le cadre de deux phénomènes de contrebande : celles des voitures volées et des bouteilles de gaz domestique.
- 16 De faible ampleur il y a une trentaine d'années, la contrebande des voitures volées a depuis lors pris une grande importance au Gabon. Cette activité illicite est en grande partie liée à la forte demande en véhicules de grand standing exprimée par la nouvelle classe moyenne née en Guinée équatoriale du « boom » pétrolier qui s'y est amorcé au cours des années 1990. Le Gabon, qui dispose du premier parc automobile en Afrique centrale et représente le deuxième marché de vente de véhicules neufs derrière le Sénégal, constitue le principal pourvoyeur de véhicules volés. La forte demande équato-guinéenne a ainsi donné naissance à une multitude de réseaux de contrebandiers de voitures dont Libreville, la capitale du Gabon, est désormais le centre névralgique : de 2007 à 2014, le nombre de voitures volées y est passé de 638 à 1 170 (cf. tableau 1). Par ailleurs, ces réseaux de contrebande de voitures ont su tirer profit du contexte socio-économique national gabonais. En effet, la baisse du pouvoir d'achat des ménages, consécutive à la récession économique cumulée aux effets néfastes de la dévaluation du franc CFA en 1994 et de la chute du cours du pétrole au milieu de la décennie 2010, a incité bon nombre de personnes à se lancer dans l'activité lucrative de contrebande de voitures volées.

Tableau 1 – Nombre de voitures volées dans la capitale gabonaise

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de voitures volées	638	739	801	896	973	1 089	1 109	1 170

Source : État-major des Forces de Police d'Investigation Judiciaire ; Rapports annuels de la Gendarmerie départementale du Woleu-Ntem.

Des acteurs et des stratégies aux frontières

- 19 Les prochains développements portent à la fois sur la nature des entrepreneurs des activités transfrontalières illicites et leurs stratégies respectives. Ces acteurs correspondent au qualificatif d'« hommes frontières » (Tarrius, Missaoui, Qacha, Boubeker, 2013) car vivant de la frontière. Par acteur, on désigne l'individu qui agit selon ses propres desseins, selon ses propres motivations (Akoun, Ansart, 1999). Du point de vue géographique, un acteur désigne un groupe humain qui agit sur l'espace. En ce sens que c'est « *toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de jouer un rôle dans le champ social* » (Merle, 1986). Par ailleurs, un acteur peut également correspondre à un individu, un groupe ou une organisation qui inspire et crée de l'activité dans l'espace (Bavoux, Chapelon, 2014). Partant de la combinaison de ces différentes acceptions, nous pouvons formuler qu'un acteur frontalier désigne tout individu ou groupe d'individus qui s'approprie ou se sert de l'espace frontalier pour la pratique d'une activité, licite ou illicite, dont il tire un profit essentiellement pécuniaire.

Les acteurs frontaliers

- 20 L'interface Gabon-Cameroun-Guinée équatoriale met en scène trois principaux groupes d'acteurs ; il s'agit de la population locale, des transporteurs routiers et des gardes-frontières.
- 21 La population locale est essentiellement composée des membres de l'ethnie Fang dont l'aire de peuplement englobe le Nord-Gabon, le Sud-Cameroun et la partie continentale de la Guinée équatoriale (*cf. carte 3*). Cette transfrontalité va au-delà de l'ethnie puisqu'on retrouve de part des frontières Gabon-Guinée équatoriale et Gabon-Cameroun de nombreux clans (*Essangui, Essandone, Eba, Effack...*). De ce fait, la parenté clanique explique ainsi le maintien de relations sociales et économiques fortes entre populations locales, en dépit de l'effet sécant des frontières étatiques héritées de la colonisation. Cette situation traduit la relation forte d'un groupe social avec son espace, résultant d'une prise de possession de nature patrimoniale (Reitel, Piermay, Zander, Denys, 2002).
- 22 Les transporteurs routiers essentiellement de nationalité gabonaise et camerounaise constituent la deuxième composante des acteurs répertoriés dans la région transfrontalière Gabon-Cameroun-Guinée équatoriale. On en rencontre deux catégories : les transporteurs de type suburbain ou interurbain, appelé localement « clando⁵ » et les compagnies de transport terrestre dont les plus importantes sont : Major Transport, le Transporteur Voyage, Bitam Express, Voyages et Loisirs des Tropiques. Leur activité est liée au commerce transfrontalier et à la mobilité des personnes. Aussi parcourent-ils les routes nationales et départementales, traversent les frontières internationales avec des passagers ou des marchandises. La présence massive dans la région de candidats à la migration « clandestine » en territoire gabonais a développé le phénomène de transporteurs occasionnels ; ce sont en particulier des fonctionnaires gabonais disposant de véhicules administratifs à bord desquels ils convoient des migrants illégaux contre rétribution (Loungou, 2014).
- 23 Les gardes-frontières forment le troisième groupe d'acteurs frontaliers ; ils sont représentés principalement par les gendarmes. À partir des points fixes (postes-frontières), ceux-ci procèdent aux contrôles des individus et à la vérification des marchandises afin d'empêcher les flux illégaux (migrants irréguliers, marchandises illégales). Dans le cadre leur mission, les gendarmes effectuent également des patrouilles le long de la frontière, conférant à celle-ci un caractère mobile⁶. Toutefois, depuis l'organisation de l'édition 2012 de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN 2012), que le pays a abrité conjointement avec la Guinée équatoriale, les autorités gabonaises ont décidé, afin de gérer avec efficacité les flux migratoires liés à cette

importante compétition sportive, d'installer des postes de police à proximité de ceux de la gendarmerie. Au départ conçu comme des structures provisoires, ces postes de police sont devenus permanents.

Carte 3 – Aire de répartition approximative des Fang



Des modes opératoires des acteurs

24 L'immigration « clandestine » et le phénomène de contrebande (voitures volées, bouteilles de gaz) sont les principales activités illicites caractéristiques de la frontière nord du Gabon ; l'immigration irrégulière étant associée à la dyade Cameroun-Gabon tandis que les contrebandes concernent davantage la frontière Gabon-Guinée équatoriale. Quelle que soit la nature de l'activité pratiquée, les acteurs bénéficient de réseaux de complicité transfrontaliers fondés notamment sur des liens sociaux (parenté clanique, mariage) entre acteurs gabonais et leurs comparses camerounais et équato-guinéens.

25 Ainsi acteurs gabonais et camerounais travaillent-ils de concert pour faire franchir illégalement la frontière du Gabon aux migrants camerounais et ouest-africains transitant par le territoire du Cameroun. Les passeurs et les migrants illégaux empruntent généralement les cours d'eau, seuls repères tangibles dans une sous-région couverte par l'immensité de la forêt équatoriale ; le convoyage des « clandestins » s'effectuant de nuit afin d'échapper au dispositif de contrôle et de surveillance de la frontière. Selon de nombreux témoignages, le coût du franchissement de la frontière exigé par les passeurs va de 50 000 francs CFA (76,22 euros) à 200 000 francs CFA

(304,90 euros) par personne. Cette « rente migratoire » a suscité le développement d'un affairisme impliquant les gardes-frontières. Ceux-ci jouent de leur notoriété pour faire passer la frontière aux migrants illégaux et les acheminer vers les centres urbains, notamment la capitale Libreville qui est située à plus de 700 km de la frontière nord ; moyennant un bakchich qui oscille entre 200 000 francs CFA (304,90 euros) et 400 000 francs CFA (609,79 euros) par individu. Une des stratégies dont usent ces fonctionnaires est de délivrer des sauf-conduits aux migrants afin de leur permettre de franchir les nombreux contrôles administratifs qui jalonnent la principale artère routière menant jusqu'à la capitale. Un autre moyen consiste à transporter les migrants illégaux à bord de véhicules administratifs. Cette « sollicitude » bénéficie en particulier à la gent féminine dont les faveurs sexuelles servent à corrompre les agents de l'État. La présence majoritaire de Camerounaises « sans-papiers » dans les réseaux de prostituées et de tenancières de débits de boissons et autres lieux de restauration populaire dans les principales villes du Nord-Gabon (Oyem, Bitam, Mitzic) atteste de la prégnance du « droit de cuissage » comme aspect de la rente migratoire dont jouissent les préposés aux frontières. Troisième segment de la chaîne, les transporteurs routiers assurent le convoyage de migrants « clandestins », soit à partir des villes camerounaises frontalières (Kyé Ossi, Ambam), soit au départ des localités gabonaises. On estime en moyenne à 50 000 francs CFA (76,22 euros) par personne le droit de passage des migrants illégaux débarquant dans les localités du Nord-Gabon, et à en moyenne 250 000 francs CFA (381,12 euros) celui exigé à ceux à destination de Libreville. Les transporteurs utilisent deux moyens : la confection des caches dans les véhicules et, le cas échéant, la corruption des préposés au contrôle des frontières ou qui sont établis le long de la route nationale 2 conduisant vers la capitale Libreville.

Conclusion

- 26 Les espaces frontaliers Gabon-Cameroun et Gabon-Guinée équatoriale sont le cadre des activités illicites. Celles-ci s'enracinent malgré la présence d'un dispositif de contrôle et de surveillance aux frontières. Il n'est donc pas abusif d'affirmer que, au lieu de dissuader les passeurs de clandestins et les contrebandiers, les instruments de contrôle de la frontière stimulent ces derniers et donnent de la valeur à leurs activités. La frontière prend ainsi les formes d'une source d'opportunité d'affaires et d'une ressource, car son exploitation produit des revenus aux personnes qui y pratiquent des activités illicites. De ce fait, on est tenté d'affirmer que sans la présence de la frontière, pas de contrebande, pas d'immigration clandestine, pas de risque, pas de profit, pas de rente frontalière et, par conséquent, pas de revenus pécuniaires. En somme, la frontière sert, à sa manière, à nourrir les passeurs de « clandestins » et les contrebandiers. Le développement des activités illicites est aussi redevable à la mise en place d'une politique de durcissement du franchissement des frontières gabonaises. La conséquence de cette politique est la création d'un environnement propice aux contrebandes et à l'immigration « clandestine ».

Bibliographie

- AKOUN, A., ANSART, P., 1999, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert.
- AMILHAT SZARY, A.-L., 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui?* Paris, Presses Universitaires de France.
- AYIMPAM, S., 2013, « Commerce et contrebande : les réseaux d'importation des textiles imprimés entre Brazzaville et Kinshasa », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 155, p. 63-77.
- BANQUE MONDIALE, 2013, *Rapport sur la Croissance et l'Emploi en République gabonaise*, Washington DC, Banque Mondiale.
- BAVOUX, J.-J., CHAPELON, L., 2014, *Dictionnaire d'analyse spatiale*, Paris, Armand Colin.
- BENNAFLA, K., 2002, *Le commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala Éditions.

- BENNAFLA, K., 2014, « État et illégalisme: quelle géographie? Une approche par les flux marchands depuis l'Afrique et le Moyen-Orient », *Annales de géographie*, n° 700, p. 1338-1358.
- DIDIOT, M., 2013, « Les barrières frontalières: archaïsmes inadaptés ou renforts du pouvoir étatique ? », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n. 20, En ligne : <https://espacepolitique.revues.org/2626>, mis en ligne le 18 juillet 2013, consulté le 06 octobre 2020.
- DIDZAMBOU, R., 2002, « Quelle politique de lutte contre l'immigration clandestine en Afrique au XXe siècle ? », *Humanitas*, n° 1, p. 129-151.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE, 2015, *Résultat globaux du Recensement Général de Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL 2013)*, Libreville, Direction Générale de la Statistique (DGS).
- ELLA ONDO, B., 1997, *Géopolitique d'une périphérie gabonaise: le Woleu-Ntem et les échanges transfrontaliers*, Thèse de doctorat de Géographie, Paris, Université de Paris 1.
- ENGONE NDONG, C., 1998, *La communauté Hausa du Gabon 1930-1990. Le commerce et l'islam dans la construction de son identité en région d'Oyem et sa marginalisation*, Thèse de doctorat d'Histoire, Laval, Université Laval.
- ESCALLIER, R., 2006, « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 73, p. 79-105.
- IGUE OGUNSOLA, J., 1989, « Le développement des périphéries nationales en Afrique », in Antheaume, B., Blanc-Pamard, C., Chaléard, J.L., Dubresson, A., Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., Pillet Schwartz, A.M., Pourtier R., Raison, J.-P., Sevin, O., Pinton, F. (eds.), *Tropiques: lieux et liens: florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*, Didactiques, Paris, ORSTOM, p. 594-605.
- LOUNGOU, S., 1998, *La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*, Thèse de doctorat de Géographie, Angers, Université d'Angers.
- LOUNGOU, S., 2001, « L'interface Gabon-Congo : dynamiques et enjeux d'un espace transfrontalier », *Geo-Eco-Trop*, vol. 25, n° 1-4, p. 75-88.
- LOUNGOU, S., 2003, « Immigration et xénophobie au Gabon », *Géopolitique africaine*, n° 10, p. 255-268.
- LOUNGOU, S., 2008, « L'espace maritime, une porte d'entrée de l'immigration clandestine au Gabon », *Gabonica*, n° 2, p. 87-101.
- LOUNGOU, S., 2011, « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 64, n° 256, p. 485-505.
- LOUNGOU, S., 2014, « Le phénomène de l'immigration clandestine. Dynamiques, enjeux et perspectives de résorption », in Loungou, S. (ed), *Les enjeux et défis du Gabon au XXIe siècle. Réflexions critiques et prospectives des géographes*, Paris, p. 387-416.
- MARCHAND, G., 2005, *L'économie informelle au Sénégal. Logique de fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint-Louis*, Mémoire de maîtrise en sociologie, Laval, Université Laval.
- MEDINA-NICOLAS, L., 2004, « L'étude des frontières: un état des lieux à travers la production doctorale française », *Annales de Géographie*, vol. 113, n° 635, p. 74-86.
- MERLE, M., 1986, *Les acteurs dans les relations internationales*, Paris, Économica.
- MVE EBANG, B., 2011, *La contrebande de voitures volées en Afrique centrale: Essai sur une activité criminelle transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée-Équatoriale*, Riga, Éditions Universitaires Européennes.
- NDONG BEKA II, P., 2018, *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale: Logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- NGUEMA ENGO, P., 1997, *Une économie régionale transfrontalière: Gabon, Cameroun, Guinée-Équatoriale*, Thèse de doctorat de Géographie, Bordeaux, Université de Bordeaux 3.
- PIERMAY, J.-L., 2002, « Les frontières dans la ville un objet incongru? Le cas des villes sud-sahariennes. », in Reitel, B., Piermay, J.-L., Zander, P., Denys, C. (eds), *Villes et Frontières*, Paris, Économica.
- SIMON, G., 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TANDONNET, M., 2007, *Géopolitique des migrations: La crise des frontières*, Paris, Ellipses Marketing.
- TARRIUS, A., MISSAOUI, L., QACHA, F., BOUBEKER, A., 2013, *Transmigrants et nouveaux étrangers*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- VAN SCHENDEL, W., ABRAHAM, I., 2000, « Beyond Borders: (il)licit Flows of Objects, Peoples, and Ideas », New York, Social Science Research Council, Discussion Paper.
- VERNA, G., 1993, « La contrebande et ses acteurs: un essai de classification », *Cahiers du CEDIMES*, n° 14, p. 37.

Notes

1 Les administrations décentralisées se composent des assemblées départementales et des communes. La province compte cinq communes et cinq conseils départementaux.

2 Dans la population immigrée actuelle au Gabon, 68 % sont originaires de l'Afrique de l'Ouest, 22 % des pays de la CEMAC et 7 % d'autres pays d'Afrique centrale CEMAC.

3 Les principaux textes législatifs sont la loi n° 5/86 du 18 juin 1986, fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en République gabonaise, modifiée en son article 57 par la loi n° 16/88 du 30 décembre 1988 ; les décrets n° 999/PR du 31 juillet 1986 réglementant les modalités de délivrance de la carte de séjour aux étrangers résident sur le territoire gabonais et n° 1000/PR du 31 juillet 1986 portant institution d'une autorisation d'entrée et de sortie pour les étrangers.

4 Cf. Arrêté conjoint n° 00 00692 MEPIP/MPH/MBCP du 29 juillet 2015.

5 Ils ne sont pas à confondre aux taxis. Même si comme ces derniers, ils assurent le transport en commun de personnes et des biens dans les communes. Ce qui les différencie, c'est l'usage de l'informel par les « clando ». Contrairement au taxi, ils ne possèdent pas les agréments et les vignettes délivrées par les municipalités, les ministères des transports, du commerce et de l'économie. Mais aussi, ils desservent les quartiers et les villages reculés situés à la périphérie des villes que les taxis ne couvrent pas en raison du mauvais état du réseau routier.

6 L'expression de « frontière mobile » a été utilisée par Vladimir Kolosov, lors de la Première Journée de Géopolitiques de Reims, du 12 novembre 2014. Selon ce dernier, la « frontière mobile » désigne la mobilité des agents en charge du contrôle et de la surveillance des frontières. Ces derniers, dans l'exercice de leur fonction, ne se cantonnent plus uniquement aux postes-frontières. Ils exercent aussi leur travail à l'intérieur du territoire national, soit dans des trains, des cars, etc. Dans les faits, elle désigne une frontière en mouvement. Cette conception de la frontière mobile est différente de celle émise par Anne-Laure Amilhat Szary, pour qui « proposer de qualifier les frontières contemporaines de “mobiles”, ce n'est pas simplement rendre compte de l'histoire et du devenir de leurs tracés, c'est remettre au cœur de l'analyse la dimension profondément dialectique de la frontière » (Amilhat Szary, 2015).

Table des illustrations

	Titre	Carte 1 – Localisation de la zone d'étude
	URL	http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/8146/img-1.jpg
	Fichier	image/jpeg, 464k
	Titre	Carte 2 – Géographie des flux illicites dans la zone des « trois-frontières »
	URL	http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/8146/img-2.png
	Fichier	image/png, 619k
	Titre	Carte 3 – Aire de répartition approximative des Fang
	URL	http://journals.openedition.org/espacepolitique/docannexe/image/8146/img-3.jpg
	Fichier	image/jpeg, 201k

Pour citer cet article

Référence électronique

Poliny Ndong Beka II, « Les activités illicites à la frontière nord du Gabon », *L'Espace Politique* [En ligne], 40 | 2020-1, mis en ligne le 21 octobre 2020, consulté le 05 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/8146>

Auteur

Poliny Ndong Beka II

Enseignant-Chercheur. Département des Sciences Géographiques, Environnementales et Marines – Centre d'Études et de Recherches en Géosciences Politiques et Prospective (CERGP) – Université Omar Bongo de Libreville
poliny25@hotmail.com

Droits d'auteur



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.